

saison et celles des cultures pérennes couvrent 75,5% des occupations. Les monocultures occupent 14,1 % de la superficie totale ; les associations couvrent 68 % et les cultures pérennes 10.1%.

4.2.- Importance des grands groupes d'occupations de sol

La superficie totale des grands groupes d'occupations est ainsi répartie :

- **Les céréales occupent 38,1% de la superficie totales des occupations, dont 73,6% en 1^{ère} saison.** Le maïs occupe une SAU de 66% de la SAU totale des céréales; 84,9% de la SAU totale du maïs sont cultivées en première saison. Viennent ensuite le sorgho et le riz avec 21,3% et 12,7% respectivement.
- **Les légumineuses couvrent 26,5% de la superficie totale des occupations, dont 70,5% en 1^{ère} saison.** Le haricot occupe 69,2 % en première saison. Le pois congo est cultivé sur une superficie totale de 84,212.2 cx dont 72,7% en première saison.
- **Les légumes et les melons occupent 18% de la superficie totales des occupations, dont 71,7% en 1^{ère} saison.** Les racines et les tubercules constituent les plus importants groupes de culture de cette catégorie, couvrant 86,6% des occupations. De ce groupe, la patate prédomine avec 27,1% de la superficie des racines et tubercules et 4,2% de la superficie totale des occupations.
- **Les fruits et noix occupent 6,5% de la superficie totales des occupations.** Les fruits tropicaux et subtropicaux les plus importants occupent 99,4% de la superficie totale en fruits et noix avec une prédominance des bananes et plantains estimée à 96,6% , représentant 6,2% de la superficie totale des occupations .
- **Les cultures oléagineuses couvrent 3,3% de la superficie totales des occupations.** L'arachide, la culture la plus importante de ce groupe, s'étend sur 97% des surfaces occupées par les cultures oléagineuses.
- **Les cultures pour boissons et épices constituent 1,9% de la superficie totale des occupations.** Le café à lui seul, en occupe 1,6% de cette superficie. Vient ensuite le cacao avec une superficie de 3,851.7 cx.
- **Les cultures sucrières occupent 2% de la superficie totales des occupations.**
- Au niveau national, il a été dénombré 36,173,843 arbres, arbustes et autres cultures fruitières disper-

sur l'ensemble des exploitations agricoles du pays. De ces arbres, 83,1%, sont productifs, et 16,9% sont non productifs.

5.- Elevage

5.1.- Cheptel

Le cheptel national s'élève à 4,661,448 têtes ainsi réparties : caprins locaux: 44,87% têtes; caprins améliorés: 0,29% têtes; bovins: 23,67%têtes; porcins: 23,46% têtes et ovins: 7,70% têtes.

5.2.- Sexe et âge du cheptel

Les femelles représentent 73,8% du total national alors que les males n'en représentent que 26,2%. Les femelles âgées d'un an et plus s'élèvent à 2,828,919 têtes, constituant 82,2% des femelles dénombrées dans tout le pays tandis que celles de moins d'un an sont de l'ordre de 17,8%.

5.3.- Aviculture

La population avine compte 8, 911,805 têtes de volaille traditionnelle, recensées sur 777,067 exploitations, soit 76,3% du nombre total d'exploitations. L'aviculture moderne, pour sa part, est encore embryonnaire, se retrouvant seulement sur 4,363 exploitations, soit à peu près 0,6% des exploitations avec volaille et 0,4 % de l'ensemble des exploitations du pays. L'élevage de poules, le plus important, avec 7,322,113 têtes, soit 82,2 % de l'ensemble de la volaille, a été recensé sur 75,1% des exploitations.

5.4.- Equidés

La population des équidés, totalise 623,678 têtes recensées sur 353,654 exploitations. Les chevaux prédominent avec 273,017 têtes, soit 43,8% du total.

5.5.- Apiculture

A l'échelle nationale, l'apiculture est pratiquée au niveau de 6,148 exploitations agricoles soit à peine 0,6 % du total des exploitations. L'effectif des ruches s'élève à 31,376 unités dont 27,204 sont de type traditionnel et 4,172 de type moderne.

6.- Main d'œuvre

6.1.- Main d'œuvre familiale et salariale

La main d'œuvre familiale et salariale mobilisée sur l'ensemble des exploitations s'élève à 4, 386,439 personnes-jour dont 57,7% constitue les membres permanents de la famille et 40,3%, les aides familiales. La main d'œuvre permanente familiale intervient à 96,6% alors que l'em-

ploi permanent. Cependant, la main d'œuvre occasionnelle mobilisée s'élève à 60,988,711 personnes-jour dont 15,2% sont dispensés par des femmes, mobilisées à 70,7% en première saison.

7.- Equipement et matériel agricole

L'agriculture du pays est très faiblement mécanisée. En effet, seulement 7% des exploitants agricoles ont utilisé au moins une fois un matériel ou équipement mécanique.

8.- Crédit agricole

Le crédit agricole a été sollicité par 5,2% du nombre total d'exploitants recensés. La SAU concernée par cette demande correspond à 5,1% de la SAU nationale. Les exploitants qui ont le plus cherché à contracter un crédit exploitent entre 0,1 à 2,0 cx . A peine, 35,8% des demandeurs de crédit ont pu l'obtenir, soit 1,9% du nombre d'exploitants recensés.

9.- Conseil et vulgarisation

Le nombre d'exploitants ayant reçu des conseils de vulgarisation varie entre 0,36% pour conseil en aquaculture et 8,55% pour conseil en techniques culturales en champ.

10.- Principales entraves au développement des exploitations

Parmi les principales entraves au développement des exploitations mentionnées par les agriculteurs, on peut signaler :

- Manque de ressources financières : 74,9% ;
- Manque d'encadrement : 43,4% ;
- Accès aux intrants : 23,2% ;
- Irrigation/eau : 30,1% ;
- Catastrophes naturelles : 21,9%;
- Accès au crédit : 21,1%.

N.B: Pour accéder à des informations supplémentaires, veuillez consulter:

www.agriculture.gouv.ht

www.agriculture.gouv.ht/statistiques_agricoles

www.countrystat.org/hti

ou contacter:

statagricoles@agriculture.gouv.ht



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES NATURELLES ET DU
DÉVELOPPEMENT RURAL(MARNDR)



RESUMÉ DES RÉSULTATS
DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE
L'AGRICULTURE (RGA) AU NIVEAU
NATIONAL



Janvier 2013

UNITÉ D'ÉTUDE ET DE PROGRAMMATION / SOUS-
STRUCTURE STATISTIQUE AGRICOLE

Damien, Route Nationale N° 1

Tél. : (509) 22.28.3046

PREMIÈRE PARTIE: OBJECTIF ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.- Objectif du RGA
L’objectif du Recensement Général de l’Agriculture (RGA) est de **renforcer le Système National de Statistiques Agricoles et d’améliorer la disponibilité des données agricoles détaillées sur l’agriculture haïtienne.**

2.- Approche méthodologique

2.1.-Mise en place du Bureau du Recensement
Le MARNDR avait mis en place le Bureau du Recensement de l’Agriculture, géré par la Coordination du Projet desservie par un Coordonnateur National, un Coordonnateur National Adjoint et assistée par un Expert International en statistique. L’équipe centrale incluait entre autres sept Statisticiens, trois Informaticiens et trois Agroéconomistes, qui servaient de vis-à-vis, à titre de superviseurs nationaux, aux superviseurs départementaux. La Coordination gérait la contribution financière du Trésor Public au Projet tandis que la FAO, en plus de l’encadrement technique, assurait la gestion du financement externe apporté par l’Union Européenne.

2.2.-Cadre légal du RGA
Le Projet Recensement Général de l’Agriculture est régi par l’Arrêté Présidentiel paru dans le Moniteur du 23 octobre 2008, Volume 163 No 97, qui prévoyait également :

- **le Comité National d’Orientation du RGA;**
- **le Comité d’Appui Technique et de Pilotage.**

2.3.- Elaboration des documents techniques
La méthodologie du RGA est conçue à partir des directives techniques de la FAO relatives au Programme du Recensement Mondial de l’Agriculture 2010 et des spécificités du contexte haïtien.

2.4.-Cartographie du RGA
Toutes les zones d’enquête ont été délimitées. Chaque enquêteur recevait, comme outil, sa carte de zone d’enquête.

2.5.- Questionnaire du RGA
Le questionnaire embrasse 13 thèmes : statut et gé-rance des exploitations; aspect genre; principale desti-nation de la production; statut juridique des parcelles; mode de faire-valoir; irrigation; occupations de sol; élevage; main d’œuvre; équipements et matériels; crédit agricole;

conseil et vulgarisation; entraves au développement des exploitations agricoles.

2.6.-Enquête pilote du RGA
En vue de permettre une meilleure évaluation des outils méthodologiques, un test pilote de l’Enquête Exploitation (EE) du RGA a été réalisé à la 2^{ième} Section Communale de la Commune de Ganthier dans le département de l’OUEST.

2.7.-Dispositif de terrain du RGA
Le dispositif de terrain est à la charge des Directions Départementales Agricoles (DDA), responsables de la gestion de l’opération à travers les 10 Départements du pays. Le personnel mobilisé incluait 17 superviseurs départementaux, 171 contrôleurs et 1,005 enquêteurs, soit un total de 1193 personnes.

2.8.-Formation des agents de terrain
Au lancement de la collecte des données, 38 séances de formation ont été organisées à l’intention des agents de terrain sélectionnés.

2.9. -Déroulement de l’enquête
L’enquête de terrain a été réalisée sur une période de 9 mois, allant de mars à novembre 2009. Elle a fait l’objet de suivi de nombreuses missions de Cadres du Bureau Central ou superviseurs nationaux qui correspondaient étroitement avec les superviseurs départementaux.

2.10.-Traitement des données
Au Bureau Central, les questionnaires ont d’abord fait l’objet d’un contrôle de qualité. A cet effet, a été mis en place un atelier de redressement en vue de réviser les questionnaires et de vérifier la cohérence des données. Certains redressements exigeaient parfois des contacts téléphoniques avec l’enquêteur, l’enquêté ou le superviseur. Il s’ensuivit la saisie des questionnaires et le contrôle informatique de la saisie en vue de déceler des erreurs et finalement la tabulation.

DEUXIÈME PARTIE: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS AU NIVEAU NATIONAL

1.- EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS
En 2009, 1,018,951 exploitations agricoles ont été recensées dans le paysage agricole haïtien, s’étendant sur une Superficie Agricole Utilisée (SAU) de 736,241.5 carreaux (cx). La SAU moyenne par exploitation est de 0,72 cx dont 0,58 cx pour les femmes et 0,77 cx pour les hommes.

1.1.-Sexe des exploitants
Les hommes constituent 74,3% des exploitants et exploitent 79,2% de la SAU tandis que les femmes comptent pour 25.3% des exploitants et travaillent 20,4% de la SAU. L’agriculture est l’activité principale de 83,2% des exploitants dont 22,5% de femmes.

1.2.-Age des exploitants
La répartition des exploitants suivant leur âge se présente ainsi : 13,8% des exploitants se trouvent dans la classe modale comprise entre 45 et 49 ans ; 19,9% ont moins de 34 ans; 52,2% ont entre 35 à 54 ans; 19,7% ont plus de 60 ans. Ce pourcentage est assez important chez les femmes avec 20,6% contre 18,9% chez les hommes.

1.3.-Niveau d’instruction et formation agricole des exploitants
Il a été noté que 52,3% des exploitants du pays ne savent ni lire ni écrire. Ces derniers exploitent 52,6% de la SAU totale. Les niveaux primaire et secondaire ont été atteints par 17,4% et 10,7% des exploitants, respectivement. Les universitaires n’en représentent que 0,6%. Le métier d’agriculteur a été appris sur le tas par 96,5% des exploitants qui exploitent 95,7% de la SAU; 2,5% ont reçu une formation ponctuelle ; 0,6% a une formation technique ; 0,1% a une formation universitaire.

1.4.-Activités agricoles et para-agricoles des exploitations
La production végétale est pratiquée sur 95,8% des exploitations dont 24,8% sont gérées par des femmes ; l’élevage de bétail est recensé sur 80,5% des exploitations dont 23,7% sont gérées par des femmes ; l’aviculture a été enregistrée au niveau de 76,3% exploitations dont 25,7% sont aux mains des femmes; la production de charbon de bois a été notée dans 21,2% des exploitations dont 20,2% sont gérées par des femmes.

1.5.-Principale destination de la production agricole
La production de 60% des exploitations provenant de 67,3% de la SAU totale est destinée principalement à la vente tandis que 40% des exploitations, travaillant 32,7 % de la SAU, consacrent leur production majoritairement beaucoup plus à la consommation.

2.-Structures foncières
Le nombre de parcelles dénombrées sur les 1,018,951 exploitations recensées dans le pays s’élève à 1,824,032 unités. La superficie totale des parcelles est estimée à 768,439.4 carreaux dont 95,8% constituent la SAU totale.

La superficie moyenne des parcelles atteint 0,42 cx alors que la SAU moyenne par parcelle est de 0,40 cx.

2.1.-Statut juridique des parcelles
Du nombre de parcelles recensées, 79,3% sont en propriété individuelle; 52,8% sont à titre d’achat; 26,5% sont en héritage; 12,1% sont en partage ou en mineur; 3,1% sont en mineur collectif et 2,1% des parcelles sont des terres de l’Etat.

2.2.-Statut Juridique des parcelles et le genre
Les hommes exploitent 76,4% des parcelles alors que les femmes en exploitent 22,3%. Les parcelles à titre d’achat sont ainsi réparties: 78,2% et 21,5% pour les hommes et les femmes respectivement. Les femmes détiennent 24,2% des parcelles en héritage . Les parcelles en mineur/partage exploitées par les hommes et les femmes représentent 76,7% et 22,8% du total, respectivement.

2.3.-Mode de faire-valoir
Parmi les parcelles recensées, 81,9% sont en mode de faire-valoir (MFV) direct; 10,9% en MFV indirect dont 75,1% en métayage, celle-ci représentent 8,2% de l’en-semble des parcelles. Il faut souligner que 6,2% des par-celles sont exploitées sans autorisation préalable.

2.4.-Mode de faire-valoir des parcelles et le genre

Du total des parcelles en MFV direct, 76,7% et 23% sont exploitées par les hommes et les femmes respectivement. Les hommes et les femmes valorisent 82,5% et 17,2% des parcelles en MFV indirect, respectivement. Quant aux parcelles valorisées sans autorisation préalable, 78,1% et 20,7% sont exploitées par les hommes et les femmes, respectivement.

3.-Irrigation

Au niveau national, ont été recensées 234,587 parcelles irriguées correspondant à 12,9% du nombre de par-celles recensées. La SAU moyenne irriguée par parcelle est de 0,32 cx contre 0,40 pour la parcelle non irriguée. L’eau des fleuves/rivières et barrage a servi à l’arrosage de 81% des parcelles.

4.- Occupations de sol
4.1.- Surface Agricole Utile (SAU)
Les occupations de sol couvrent une superficie de 1,212,420.9 cx alors que la superficie des parcelles n’est que 768,439.4 cx. Les superficies cultivées en première